

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy
92923 Paris-La-Défense Cedex

MAZARS

61, rue Henri Régault
92075 Paris-La-Défense Cedex

NATIXIS S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011, résolution n°11

NATIXIS S.A.

30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Ce rapport contient 2 pages

Référence : FO-112-12

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy
92923 Paris-La-Défense Cedex

MAZARS

61, rue Henri Régault
92075 Paris-La-Défense Cedex

NATIXIS S.A.

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011, résolution n°11

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

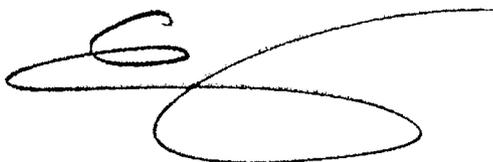
Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

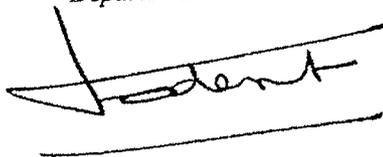
Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 26 avril 2011

DELOITTE & ASSOCIES



José-Luis Garcia

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Fabrice Odent

MAZARS



Charles de Boisriou